

## LE RECOURS (ASSURANCES)(1911-1942) Reims, puis Paris

*Maurice Ernest Léon CARLIER,*  
fondateur, administrateur-directeur

Né à Saint-Josse Ten Noode (Belgique), le 7 mai 1879.

Fils de Ernest Emmanuel Carlier, ingénieur, entrepreneur de travaux publics à Gagny (1915), et de Élise Éléonore Ferdinande Durieux.

Veuf de Henriette de Rock. Don :

René, marié, en juillet 1937, avec Geneviève Menant, fille de Louis Menant, directeur général des Compagnies d'assurances « Le Secours ».

Marié en secondes noces, le 4 fév. 1915, à Paris XVII<sup>e</sup>, avec Jeanne Marguerite Charlotte Chichin, fille de Félix Alexis Chichin, tailleur, et de Juliette Isabelle Codlebœuf, sans profession.

Fondateur des compagnies d'assurances L'Entente (1917-1922),  
et de L'Énergie française (1918-1922).

Administrateur de la [Société anonyme coloniale de l'Entreprise Morosini](#) à Conakry (Guinée)(1919),  
de [L'Afrique française](#) à Alger,  
de [l'Entreprise Buffet et Herbelin](#) à Cotonou (1926) :

Décédé à Paris IX<sup>e</sup>, 26, rue Chaptal, le 21 janvier 1943 : administrateur de sociétés et directeur général de la G. I. C. A. (*Le Matin*, 23 janvier 1943).

Le Recours (Société anonyme française)  
Statuts annexés à un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par  
M<sup>e</sup> Montaudon, notaire à Reims (Marne), le 14 juin 1911.

Assemblée constitutive du 19 juin 1911.  
(*L'Argus*, 24 septembre 1911)

Objet : Gestion de sociétés d'épargne ou de capitalisation avec faculté sur une simple décision du conseil d'administration, d'étendre l'objet de la société et toutes les opérations directes d'assurances ou de réassurances. La société pourra acquérir, reprendre et gérer le portefeuille de toutes Sociétés d'assurances après autorisation de l'assemblée générale. Elle pourra également étendre ses opérations à toute la France, aux colonies et à l'étranger.

Siège : à Reims (Marne), rue de Manon, n° 28.

Durée : 30 ans, à compter de sa constitution définitive le 19 juin 1911.

Capital : 100 000 francs, représenté par 200 actions à 500 francs, libérées d'un quart.

Parts de fondateur : 200 parts de fondateur attribuées à chaque souscripteur dans la proportion d'une part pour une action souscrite.

Augmentation du capital. — Une assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 1911 a décidé de porter ce capital à 300.000 francs par la création de 400 actions nouvelles de 500 francs.

Assemblées générales : ordinaire et extraordinaire sont tenues aux jour, heure et lieu désignés en l'avis de convocation fait 15 jours d'avance dans un journal d'annonces légales.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année avant la fin du mois d'avril.

Année sociale : commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Bénéfices : 5 % pour la réserve ; somme nécessaire pour verser 5 % aux actions.

Le surplus se répartit :

30 % aux actions, 30 % aux parts de fondateur, 25 % à la réserve, 15 % au conseil d'administration.

Le conseil a droit à des jetons de présence fixés par l'assemblée. Pas d'obligation. Pas de bilan.

Le fondateur :  
CARLIER, 28, rue de Trianon, Reims (Marne).

---

Offre d'emplois  
(*La Loi*, 16 mars 1913-21 juin 1914)  
LE RECOURS

Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre les accidents  
1, rue de Talleyrand, Reims

Capital : 1.000.000 de francs

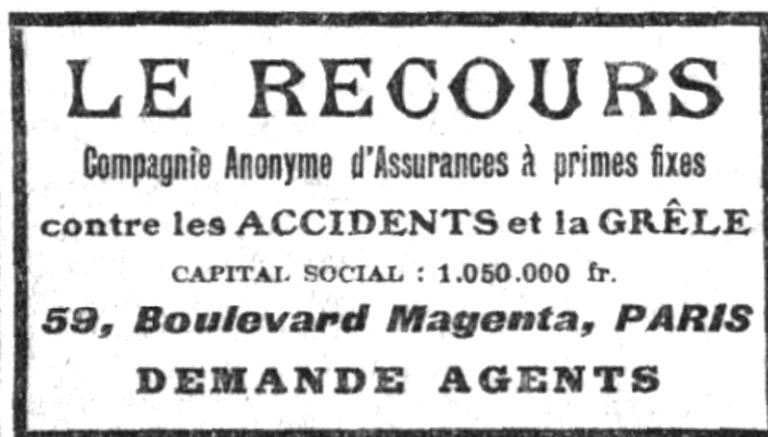
DEMANDE AGENTS ET INSPECTEURS - JOINDRE RÉFÉRENCES

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

---

TRANSFERT DU SIÈGE À PARIS

Offre d'emplois  
(*Le Petit Parisien*, 30 avril 1916)



LE RECOURS  
Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes  
contre les ACCIDENTS et la GRÊLE  
CAPITAL SOCIAL : 1.050.000 fr.  
59, boulevard Magenta, PARIS  
DEMANDE AGENTS

---

Ministère du travail et de la prévoyance sociale

---

Avis de versement de cautionnement d'une société d'assurances admise à pratiquer les assurances contre les accidents du travail (exécution de l'article 18 du décret du 28 février 1899, modifié par celui du 27 décembre 1906, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 avril 1898 sur les responsabilités des accidents du travail)  
(*JORF*, 31 décembre 1918, p. 11341)

La société d'assurances « Le Recours », 47, boulevard Haussmann, à Paris, a effectué à la caisse des dépôts et consignations le versement du cautionnement réglementaire en vue de souscrire des contrats d'assurances contre les responsabilités des accidents du travail régis par la loi du 9 avril 1893.

---

Juin 1919  
Prise de contrôle de l'[Entreprise Morosini](#)  
à Conakry (Guinée)

MM. Maurice Carlier,  
Félice Cestia,  
Daniel Foucault,  
Philippe Gagnault,  
Albert Schmitt  
et Barthélémy Vidal Engaurran  
administrateurs de l'Entreprise Morosini.

AUGMENTATION DE CAPITAL  
EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL  
NOUVEAU TRANSFERT DU SIÈGE

Offre d'emplois  
(*Le Petit Parisien*, 27 juillet 1919)

**LE RECOURS** 94, rue Saint-Lazare  
PARIS

*Compagnie anonyme d'assurances*  
Accidents — Grêle — Incendie — Transports  
Autorisée à pratiquer l'assurance contre  
les accidents du travail.  
Capital social : 5.000.000 de fr., 1/4 versé.  
Demande AGENTS GÉNÉRAUX partout où  
elle n'est pas représentée.

LE RECOURS  
94, rue Saint-Lazare  
PARIS  
Compagnie anonyme d'assurances  
Accidents — Grêle — Incendie — Transports  
Autorisée à pratiquer l'assurance contre  
les accidents du travail.  
Capital social : 5.000.000 de fr., 1/4 versé.  
Demande AGENTS GÉNÉRAUX partout où  
elle n'est pas représentée

---

*Paul* Gilles GUILLARD, administrateur

Né le 3 février 1875 au Havre.  
Fils d'Étienne-Pierre Guillard et de Julienne Marie Lelièvre.  
Adopté par Victorin Fortuné Le Lièvre.  
Marié au Havre, le 20 août 1901, avec Anna Marie Vésine Larue.

Licencié en droit.

Avocat

Administrateur de la Société immobilière de la Rue Thiers (1924).  
de l'Entreprise Buffet et Herbelin à Porto-Novo (Dahomey)(1926),  
et président de sa suite, les [Grands Travaux africains](#) à Conakry (Guinée).  
Président de la Compagnie d'assurances L'Égide.  
Administrateur de la [Banque de l'union du crédit](#) (1926).

Secrétaire du Comité de défense des enfants traduits en justice.

Président de la Ligue fraternelle des enfants de France.

Fondateur de la Ligue havraise contre la tuberculose.

Vice-président de la Société havraise des jardins ouvriers.

Fondateur de la Société havraise de Crédit immobilier.

Secrétaire général de l'orphelinat des armées.

Secrétaire de l'aide du Havre aux régions dévastées.

Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique et de la Section permanente de ce Conseil.

Vice-président du sanatorium des Grandes Dalles au Havre.

Administrateur du Sanatorium d'Oissel.

Vice-président de l'Aide aux Familles nombreuses.

Membre de l'office public d'hygiène sociale de la Seine-Inférieure.

Membre de l'office départemental des habitations à bon marché.

Président de la Société havraise de Crédit immobilier.

Chevalier de la Légion d'honneur du 27 mars 1930 (min. Santé publique) : a consacré sa vie et sa fortune aux œuvres sociales et plus particulièrement à la sauvegarde de l'enfance.

Maire d'Étainhus (1906-1935, réélu en 1947)

Conseiller d'arrondissement (1910)

Conseiller général de la Seine-Inférieure (1913-1946) et secrétaire du conseil général.

Officier de la Légion d'honneur du 27 jan. 1951 (min. Int.) : ancien conseiller général et maire d'Étainhus.

Décédé en 1966.

LE RECOURS

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

Capital : 10.000.000 de francs

Siège social : Paris, 94, rue Saint-Lazare

(*La Loi*, 18 novembre 1920)

Renouvellement du conseil d'administration

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à Paris, 94, rue Saint-Lazare, le quatre novembre mil neuf cent vingt, il

appoint qu'à partir du quatre novembre mil neuf cent vingt, le conseil d'administration sera composé comme suit :

MM. François Colaneri <sup>1</sup>, docteur en médecine, 135, rue Lamarck, à Paris.

Felipe Cestia, directeur d'assurances, à Marseille, 10, rue de la Darse.

Albert Schmitt, chevalier de la Légion d'honneur, maire adjoint du deuxième arrondissement, à Paris, 92, boulevard Sébastopol.

Gustave d'Amiens, propriétaire à Marseille-en-Beauvaisis (Oise).

Philippe Gaignault <sup>2</sup>, directeur d'assurances à Paris, chevalier de la Légion d'honneur. 10, rue de la Victoire, à Paris.

Maurice Appert <sup>3</sup>, chevalier de la Légion d'honneur, industriel à Flers (Orne).

Daniel Foucault <sup>4</sup>, éleveur, à Flers (Orne).

André Meynot <sup>5</sup>, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de l'Agence Havas, 13, place de la Bourse, à Paris.

J.-M. d'Artois, maître de forges, Aulnoye (Nord), demeurant à Paris, 14, rue Chauveau-Lagarde.

Gaston Chevalier <sup>6</sup>, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de Léopold, propriétaire à Paris, 225, rue Saint-Jacques.

Alfred Magnier, propriétaire à Bourg-la-Reine.

René Carlier [fils de Maurice], directeur colonial, à Bruxelles.

André Frémont <sup>7</sup>, industriel à Condé-sur-Noireau (Calvados).

Paul Guillard, conseiller général de la Seine-Inférieure, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique au Havre, chevalier de l'Ordre de Léopold, demeurant au Havre, 102, rue Gustave-Flaubert.

Maurice Carlier, administrateur-directeur de Compagnies d'assurances, 19, boulevard Delessert, à Paris.

---

## Participation dans [L'Afrique française](#) à Alger

---

---

<sup>1</sup> François Colaneri : de Reims. Précédemment administrateur de L'Énergie française (1918), plus tard de l'Entreprise Buffet et Herbelin, à Porto-Novo (Dahomey). Père d'André Colaneri (ci-dessous).

<sup>2</sup> Philippe Étienne Auguste Gaignault : né le 19 avril 1855 à Issoudun. Fils d'Alphonse Mathieu Gaignault, épicier, administrateur de la Compagnie des Mines d'or de San Carlos à Bruxelles (1903), et de Céline Adélaïde Imbert. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1908 : capitaine de réserve d'infanterie (service d'état-major de la 9<sup>e</sup> région).

<sup>3</sup> Maurice Victor Appert (Flers, 19 septembre 1869-Flers, 13 janvier 1935) : fils d'Auguste Appert, fabricant de coutils, et de Victoria Grusse. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1918 : officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe à l'inspection générale de l'habillement, du campement et du couchage. Conseillers du commerce extérieur : administrateur délégué de la société des Filatures et tissages de Flers, à Flers octobre 1923).

<sup>4</sup> Daniel Foucault : né le 30 déc. 1885 à Flers. Éleveur de chevaux de course. Verreries et cristalleries parisiennes (1920), fondateur de la Société immobilière et hôtelière de Bagnoles-de-l'Orne (1927) : casino

<sup>5</sup> André Clément Meynot (Paris XVIII<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> avril 1880-Toulon, 11 juin 1968) : rédacteur à l'Office national du commerce extérieur, rédacteur-traducteur-correspondant à Berlin, puis administrateur-directeur de l'Agence Havas. Administrateur de L'Énergie française (1918), de La Plage normande (1925) et des Grands Travaux africains. Maire de Croissy-sur-Seine (1932-1936). Commandeur de la Légion d'honneur du 31 oct. 1938.

<sup>6</sup> Gaston Chevalier : inspecteur général à la Compagnie des wagon-lits, administrateur de l'Énergie française (assurances) et de l'Entreprise Buffet et Herbelin, commissaire aux comptes de La Plage normande.

<sup>7</sup> André Frémont : né le 25 octobre 1855 à Flers. Fils d'Henri Frémont et d'Élise Marie Fauvel. Administrateur de la Société française du Ferodo.

Publicité  
(La Loi, 30 octobre 1921)

<b>Le Recours</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances autorisée à pratiquer l'assurance contre les accidents du travail ( <i>J. officiel 31-12-18</i> ) <b>ACCIDENTS. INCENDIE. GRÊLE. TRANSPORTS</b> CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 DE FR. (1/4 VERSÉ) POUVANT ÊTRE PORTÉ À 20.000.000 DE FR. SIÈGE SOCIAL : PARIS
<b>L'Alcyon</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS</b> Capital Social : 3.000.000 de fr. (1/4 versé) pouvant être porté à 5.000.000 de fr. Siège Social : 10, Rue de la Darse - MARSEILLE
<b>L'Afrique Française</b>	<b>INCENDIE - ACCIDENTS et AUTRES RISQUES</b> CAPITAL SOCIAL : 2.000.000 de Francs (3/8 versés) POUVANT ÊTRE PORTÉ À 5.000.000 DE FRANCS Fondée en 1887 - Siège social : ALGER, Rue d'Isly
<b>La Bourgogne</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS</b> Capital Social : 1.000.000 (1/4 versé) pouvant être porté à 3.000.000 Siège Social : MONTCEAU-LES-MINES, Rue Carnot
<b>L'Égide</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>ACCIDENTS - INCENDIE - GRÊLE - TRANSPORTS</b> Capital Social : 8.000.000 de fr. (50 % versé) Direction pour la France : 94, Rue Saint-Lazare - PARIS
<b>Le Recours Belge</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>Accidents - Incendie - Grêle - Transports</b> Capital Social : 3.250.000 fr. (20 % versé) SIÈGE SOCIAL, EN SON HOTEL : 199, Boulevard Anspach, Bruxelles
<b>Bureaux à Paris des Compagnies du Groupe : 94, Rue Saint-Lazare</b>	

**Le Recours**

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
autorisée à pratiquer l'assurance contre les accidents du travail (*J. officiel, 31-12-18*)  
ACCIDENTS, INCENDIE, GRÊLE, TRANSPORTS  
Capital social : 10.000.000 de fr. (1/4 versé) pouvant être porté à 20.000.000 de fr.  
Siège social : PARIS

**L'Alcyon**

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS  
Capital social : 3.000.000 de fr. (1/4 versé) pouvant être porté à 5.000.000 de fr.  
Siège social : 10, rue de la Darse - MARSEILLE

**L'Afrique Française\***

INCENDIE ACCIDENTS et AUTRES RISQUES  
Capital social : 2.000.000 de fr. (3/8 versés)  
pouvant être porté à 5.000.000 de francs  
Fondée en 1887 - Siège social : ALGER, rue d'Isly

**La Bourgogne**

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS  
Siège social : MONTCEAU-LES-MINES, rue Carnot

**L'Égide**

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances

ACCIDENTS - INCENDIE - GRÊLE - TRANSPORTS  
Capital social : 8.000.000 de fr. (50 % versés)  
Direction pour la France : 94, rue Saint-Lazare - PARIS

Le Recours Belge  
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
ACCIDENTS - INCENDIE - GRÊLE - TRANSPORTS  
Capital social : 3.250.000 de fr. (28 % versés)  
Siège social, en son hôtel : 199, boulevard Anspach, Bruxelles

---

Bureaux à Paris des Compagnies du Groupe : 94, rue Saint-Lazare

---

#### LE RECOURS

Compagnie d'assurances et de réassurances  
au capital de 10.000.000 de francs, libéré du quart,  
dont le siège social est à Paris, 94, rue Saint-Lazare  
(*La Loi*, 1<sup>er</sup> juin 1923)

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à Paris, 94, rue Saint-Lazare, le douze mai mil neuf cent vingt-trois, il appert qu'à partir du douze mai mil-neuf cent vingt-trois, le conseil d'administration sera composé comme suit :

MM. François Colaneri, ex-chirurgien en chef de l'hôpital de Saint-Denis, demeurant à Paris, 135, rue Lamarck ;

Paul Guillard, conseiller général de la Seine-Inférieure, membre du conseil supérieur de l'Assistance Publique, demeurant au Havre, 102, rue Gustave-Flaubert ;

Adrien Dupont, ingénieur civil, expert, président du Syndicat des constructeurs au Havre, 177, boulevard de Strasbourg ;

André Meynot, administrateur de l'agence Havas, 13, place de la Bourse à Paris ;

Charles Houssaye<sup>8</sup>, vice-président du conseil d'administration de l'agence Havas, 13, place de la Bourse à Paris ;

Auguste Poulain, industriel à Denain (Nord) ;

Gaston Chevalier, propriétaire à Paris, 8, rue l'Abbé-de-l'Épée ;

Albert Schmitt, maire adjoint du 2<sup>e</sup> arrondissement, demeurant 92, boulevard Sébastopol ;

René Carlier, directeur colonial à Bruxelles ;

Maurice Carlier, directeur d'assurances, demeurant à Paris, 19, boulevard Delessert ;

Gustave d'Amiens, propriétaire à Marseille-en-Beauvaisis (Oise) ;

Eugène, Roger, Desmoineaux<sup>9</sup>, industriel à Paris, 8, avenue Péterhof ;

Albert Charrier, propriétaire à Nantes (Loire-Inférieure) ;

Fernand Pouchet, propriétaire à Harfleur (Seine-Inférieure).

---

<sup>8</sup> Charles Houssaye : né à Equemauville (Calvados), le 9 juillet 1876. Collaborateur de l'agence Havas (1891-1896). Au secrétariat de l'agence Havas à Paris (1<sup>er</sup> juillet 1896). Secrétaire général (octobre 1902), puis directeur général (mai 1904). de l'agence Havas pour l'Amérique du Sud, à Buenos-Ayres. Administrateur (juillet 1912), puis vice-président de l'agence Havas. Administrateur de l'Agence radiotélégraphique de l'Indochine et du Pacifique (1924), de l'Entreprise Buffet et Herbelin à Porto-Novo (Dahomey)(1926) et de sa suite, les Grands Travaux africains à Conakry (Guinée). Commandeur de la Légion d'honneur du 13 mars 1930.

<sup>9</sup> Roger Desmoineaux : imprimeur à Paris, associé d'André-Philippe Brisset. Administrateur de l'Entreprise Buffet et Herbelin à Porto-Novo.

Deux doubles de la dite délibération ont été déposés le trente et un mai mil neuf cent vingt-trois, l'un au greffe du tribunal de commerce de la Seine, l'autre au greffe de la justice de paix du neuvième arrondissement.

---

2 octobre 1923

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 octobre 1923)

PARIS. — Modification. — Soc. dite LE RECOURS, Compagnie d'assurances et de réassurances, 94, rue Saint-Lazare. — Transfert du siège 23, Clapeyron. — 13 sept. 1923. — *Loi*.

---

1925 (octobre)

Constitution de la Société anonyme La Plage normande

Notaire : M<sup>e</sup> Charrier, à Melun

Administrateur : André Meynot

Commissaires : Gaston Chevalier et Pierre de Montluc,  
Tous du Recours

---

LE RECOURS

(*L'Argus*, 29 novembre 1925)

Le Recours et La Liberté. — Nous recevons de M. Carlier, directeur du Recours, une lettre nous faisant connaître que, contrairement à ce qu'une information nous avait fait dire dans *L'Argus* de dimanche dernier, d'après laquelle le traité de gestion qui existait entre ces deux Compagnies avait été dénoncé, les traités intervenus l'année dernière entre La Liberté et Le Recours sont toujours en vigueur.

M. Carlier nous écrit :

«... Si les nouveaux dirigeants de La Liberté ont cru devoir demander l'annulation de ces traités, le Tribunal de Commerce de la Seine, devant lequel l'affaire est pendante, ne leur a pas encore donné satisfaction. Bien au contraire, une première ordonnance de référé a refusé d'accorder les mesures conservatoires sollicitées par La Liberté, ne voulant à aucun prix préjuger sur le fond du débat.

Nous pouvons donc vous confirmer que les traités en question, ne prévoyant aucune faculté de dénonciation en faveur de l'une ou l'autre des parties, sont et resteront en vigueur jusqu'à décision contraire des tribunaux ».

---

31 décembre 1925

(*Les Archives commerciales de la France*, 9 janvier 1926)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. LE RECOURS, Compagnie d'assurances et de réassurances, 23, Clapeyron. — 18 déc. 1925. — *Loi*.

---

1926 (juillet) :  
constitution de l'ENTREPRISE BUFFET & HERBELIN, à Porto-Novo (Dahomey,  
transformée en 1928 en **GRANDS TRAVAUX AFRICAINS**, Conakry (Guinée)

Administrateurs :  
MM. Maurice Carlier,  
Gaston Chevalier,  
François Colaneri  
Roger Desmoineaux,  
Paul Guillard  
Charles Houssaye  
Pierre de Montluc  
et René Roux  
tous du Recours

1926 (septembre) :  
constitution de la **BANQUE DE L'UNION DE CRÉDIT**, Paris,  
transformée en 1929 en UNION IMMOBILIÈRE AFRICAINE, Conakry

Administrateurs : Guillard, Kannapell, Montluc.  
tous du Recours  
Et des représentants des Grands Travaux africains,  
sous contrôle du Recours

Étude de M<sup>e</sup> CHARRIER,  
notaire à Melun (Seine-et-Marne) 12, boulevard Gambetta

Société anonyme  
LE RECOURS  
au capital social de 10.000.000 de francs  
Siège social à Paris : 26, rue Chaptal  
(*Le Droit*, 22 décembre 1927)

RÉDUCTION DE CAPITAL  
AUGMENTATION DE CAPITAL

I  
Aux tenues d'une délibération en date du 20 août 1927, dont copie est annexée à la  
minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par

M<sup>e</sup> CHARRIER, notaire à Melun, le 25 novembre 1927, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme « Le Recours », société d'assurances, dont le siège est à Paris, 26, rue Chaptal, a pris les résolutions suivantes :

#### Première résolution

Le capital social de la société Le Recours. actuellement de 10.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 500 francs chacune, est réduit de 4.000.000 de francs par la réduction de 200 francs de la valeur nominale de chaque action et, par suite, le capital social sera de 6.000.000 de francs, divisé en 60.000 actions de 100 francs chacune, chaque action de 500 francs du capital primitif devant être échangée contre trois actions de 100 francs.

Toutefois cette réduction est subordonnée à la condition résolutoire et suspensive du vote par la présente assemblée générale d'une augmentation de capital de 4.000.000 de francs par voie de souscription en espèces, et de la régularisation définitive de cette augmentation par la délibération d'une assemblée générale ultérieure reconnaissant la sincérité de la déclaration de souscription et de versement. Pour le cas où la réduction et l'augmentation de capital seraient de 2 millions de francs, la forme des actions seraient de 400 fr. et non de 100 francs comme énoncé ci-dessus.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le capital social du Recours réduit à 6.000.000 de francs, sous réserve de la clause suspensive énoncée à la résolution précédente, sera augmenté de 4.000.000 de francs et, par suite, porté à nouveau à 10.000.000 de francs par l'émission de 40.000 actions de 100 francs chacune.

Ces 40.000 actions seront émises avec une plus-value de dix francs par action, et le montant des actions nouvelles sera payable comme suit : Un quart et la plus-value, soit 35 francs par action au moment de la souscription, et le surplus comme il est prévu aux statuts.

Pour le cas où le conseil d'administration, faisant usage des prescriptions du paragraphe 3, de l'article 7 des statuts, arrêterait l'émission à 2.000.000 de francs, la forme des actions serait de 400 francs, représentant 4 actions de 100 francs émises à 440 francs et payables un quart et la plus-value à la souscription, et le surplus comme il est indiqué aux statuts.

Le Conseil d'administration est autorisé à recueillir les souscriptions aux nouvelles actions, à recevoir les versements sur les actions, à faire la déclaration notariée de souscription et de versement ; enfin à remplir toutes formalités nécessaires pour la régularisation de cette augmentation de capital, et à déléguer, en cas de besoin, les pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'un de ses membres qui, lui-même, pourra se faire substituer.

La plus-value payée par chaque actionnaire servira à couvrir tout ou partie des frais d'émission et d'augmentation du capital social, suivant les modalités adoptées par le conseil d'administration pour la réalisation de cette émission.

## II

Aux termes d'une délibération prise par le conseil d'administration de la société Le Recours le 4 novembre 1927, dont un extrait certifié conforme est demeuré annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M<sup>e</sup> CHARRIER le 25 novembre 1927, il a été adopté la résolution suivante :

Le conseil d'administration faisant usage des pouvoirs qui lui sont donnés par le paragraphe 3 de l'article 7 des statuts, décide d'arrêter l'émission en cours au chiffre de deux millions.

Cette émission de 2.000.000 devant être réalisée par la création de 5.000 actions nouvelles de 400 francs chacune, émises à 440 francs, le tout conformément aux délibérations de l'assemblée générale précitée.

### III

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> CHARRIER, notaire susnommé, le 25 novembre 1927 :

1° M. André MEYNOT, administrateur de l'Agence Havas, demeurant à Croissy, 16, rue du Chemin-de-Fer ;

2° M. Charles HOUSSAYE, administrateur de l'Agence Havas, demeurant à Paris, 103, rue Jouffroy ;

3° M. Paul GUILLARD, propriétaire, demeurant au Havre, 102, rue Gustave-Flaubert ;

4° M. Augustin POULAIN, industriel, demeurant à Denain ;

5° M. Eugène-Roger DESMOINEAUX, imprimeur, demeurant à Paris, 4, avenue Peterhof ;

6° M. Édouard THOMAS <sup>10</sup>, architecte, demeurant à Paris, 135, rue Lamarck ;

7° M. Jean DUPONT, industriel, demeurant à Trouville, 104, rue de Pont-l'Évêque ;

8° M. André COLANERI <sup>11</sup>, avocat, demeurant à Paris, 51, rue de Lille ;

9° M. Jean LAFFITE <sup>12</sup>, administrateur de l'Agence Havas, demeurant à Paris, 11, rue Marcel-Renault ;

10° M. Maurice-Ernest-Léon CARLIER, directeur de Compagnie d'assurances, demeurant au Coudray, commune de Melun ;

Ayant agi en qualité de membres du conseil d'administration de la société Le Recours, ont déclaré :

Que les 5.000 actions de 400 francs chacune de la Société anonyme Le Recours, représentant l'augmentation de capital de deux millions de francs décidée par les délibérations sus-énoncées, avaient été souscrites par quatorze personnes, et qu'il avait été versé en espèces par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, et au montant intégral de la plus-value sur chaque action.

Auquel acte est demeurée annexée une liste dûment certifiée, contenant les noms, prénoms et domicile des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites, et le montant de la libération effectuée sur chacune desdites actions.

### IV

Par une délibération en date du 6 décembre 1927, dont copie a été déposée pour minute à M<sup>e</sup> CHARRIER, notaire susnommé, par acte du 13 décembre 1927, l'assemblée générale de tous les actionnaires de la société a pris les résolutions suivantes :

.....

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination d'administrateur de M. PATISSIER-BARDOUX, faite par le conseil d'administration dans sa séance du 4 novembre 1927, en conformité de l'article 23 des statuts et pour une durée égale à celle restant à courir sur le mandat des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1927.

---

<sup>10</sup> Joseph Édouard Thomas (Paris XVII<sup>e</sup>, 10 mars 1886-Paris XVII<sup>e</sup>, 25 août 1959) : fondateur de la S.A. La Plage Normande (1925)(ci-dessus). Même adresse que le Dr François Colaneri (ci-dessus).

<sup>11</sup> André Colaneri (Reims, 6 mai 1889) : fils de François Colaneri (ci-dessus) et de Marie Joséphine Keller. Témoin de mariage de René Carlier (ci-dessous).

<sup>12</sup> Jean Laffite (et non *Laffitte*)(Paris 1<sup>er</sup>, 30 juillet 1888-Paris XVIII<sup>e</sup>, 24 octobre 1968) : fils de Charles Laffite, président de l'Agence Havas, et de Céline Zoé Le Basseur. Administrateur de l'Agence Havas (démissionnaire en 1931), de l'Entreprise Buffet et Herbelin à Porto-Novo (Guinée)(1926) et de sa suite, les Grands Travaux africains, à Conakry (Guinée).

.....  
-----  
Nécrologie  
(*L'Écho de Paris, Le Matin*, 17 mars 1928)

On apprend le décès du docteur François Colaneri (de Reims), survenu à Sèvres. Les obsèques auront lieu le lundi 19 mars, à 11 h. 30. Réunion à la chapelle du cimetière Montparnasse, 4, boulevard Edgar-Quinet. Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu l'invitation.

---

LE RECOURS

---

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

Capital : 10.000.000 de francs  
Siège social : 26, rue Chaptal, Paris  
(*Le Droit*, 8 décembre 1928)

Il résulte des procès-verbal des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Compagnie « LE RECOURS » en dates des 16 mai 1927, 6 décembre 1927 et 21 avril 1928, que le conseil d'administration est composé comme suit :

MM. André Meynot, administrateur de l'Agence Havas, 16, rue du Chemin-de-Fer, à Croissy (Seine-et-Oise) ;  
Paul Guillard, propriétaire, 102, rue Gustave-Flaubert, Le Havre (Seine-Inférieure) ;  
Charles Houssaye, administrateur de l'Agence Havas, 103, rue Jouffroy, Paris ;  
Jean Laffite\*, administrateur de l'Agence Havas, 11, rue Marcel-Renault, Paris ;  
Eugène-Roger Desmoineaux, industriel, 4, avenue Peterhof, Paris ;  
Édouard Thomas, architecte, rue Lamarck, 135, Paris ;  
Francisque Reybillet, directeur d'assurances, 23, rue Centrale, Lyon (Rhône) ;  
Jean Dupont, ingénieur, 5, rue Robert-Estienne, Paris ;  
Auguste Poulain, propriétaire, Brasserie Bellevue, à Denain (Nord) ;  
Gaston Chevalier, propriétaire, 8, rue l'Abbé-de-l'Épée, Paris ;  
André Colaneri, avocat, 8, rue Halévy, Paris ;  
Maurice Carlier, directeur d'assurances, au Coudray, près Melun (Seine-et-Marne) ;  
Marie-Joseph Patissier-Bardoux, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 37, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles (Seine-et-Oise) ;  
René Buffet <sup>13</sup>, entrepreneur de travaux publics, à Conakry (Guinée Française) ;  
Louis Kanapell, chimiste, 80, rue Gravel, à Levallois-Perret (Seine).  
Le conseil d'administration. (18035)

---

LE RECOURS  
(*L'Argus*, 19 octobre 1930)

---

<sup>13</sup> René Marius Buffet : né le 22 novembre 1885 à Aÿ (Marne). Peintre décorateur. Établi en 1914 à Conakry. Cofondateur en 1926 de l'Entreprise Buffet et Herbelin, à Porto-Novo (Dahomey). Administrateur en 1926 de la Banque de l'Union du crédit et de sa suite, l'Union immobilière africaine, à Conakry.

Le Recours. — Nos lecteurs trouveront plus loin le compte de Profits et Pertes de 1929, et le bilan au 31 décembre dernier, de cette Compagnie qui approche de sa vingtième année.

Son directeur, M. Maurice Carlier, un professionnel de l'assurance, est arrivé à triompher des difficultés inhérentes à toute entreprise et il est parvenu à doter sa Compagnie d'un portefeuille enviable.

Celle-ci, qui opère en Incendie et en Accidents (Loi et Droit. Commun), encaisse aujourd'hui une dizaine de millions.

Son portefeuille se compose en grande partie de risques simples, dans les deux branches. En assurance automobile, grâce à une application raisonnée des tarifs, le pourcentage des sinistres n'atteint pas 60 %. Dans les autres catégories d'affaires, ce pourcentage est beaucoup moins élevé.

Aussi, ne sommes-nous pas surpris de voir cette Compagnie boucler ses comptes de 1929, avec un solde créditeur de 360.117 fr., dans lequel le solde antérieur n'entre que pour 582 fr.

Le Recours dispose d'un excellent réseau d'agences. Il a traversé depuis longtemps l'ère des difficultés. Il possède, 26, rue Chaptal, à Paris, un fort bel immeuble et son avenir paraît désormais complètement assuré.

(Voir plus loin son Compte de Profits et Pertes et son dernier Bilan.)

---

## LE RECOURS

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances

Siège social : 26, rue Chaptal, Paris

(en son immeuble)

(*L'Argus*, 21 juin 1931)

Extraits du rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale du 16 mai 1931 :

Chaque année dans leur rapport, MM. les commissaires commentent d'une façon très détaillée et très complète les comptes qui vous sont présentés et vous constaterez dans un instant que cette année encore le rapport, établi par M. Branchard permet de se rendre compte très aisément de la marche progressive de notre entreprise et de l'amélioration constante dont bénéficie, d'année en année, notre portefeuille d'assurances.

La situation très satisfaisante que nous vous présentons a été acquise, nonobstant les difficultés soulevées par une crise économique, mondiale qui a paralysé les affaires surtout pendant les six derniers mois, entraînant une aggravation du nombre et de l'importance des sinistres et, d'autre part, sans que les amortissements et les réserves, dont le compte de « profits et pertes » révèle l'importance, aient été négligés.

À lui seul, le poste « commissions escomptées » a été amorti de 425.913 fr., et, si nous tenons compte que l'année précédente le même poste a été amorti de 447.035 fr., nous obtenons un total de 872.948 fr. pour les deux derniers exercices, effort d'autant plus méritoire que ces mêmes exercices ont eu à supporter une augmentation considérable de taxes et d'impôts par rapport aux exercices précédents.

Le pourcentage des sinistres a été bien au-dessous de la moyenne normale, puisqu'il est, cette année, de 28,59 %, taux qui se rapproche sensiblement de celui de l'année dernière qui était de 29,99 %. Il est évident que, pour arriver à de semblables résultats, nous sommes tenus de pratiquer une sélection très rigoureuse parmi les contrats d'assurances qui nous sont proposés et de réduire, en conséquence, l'importance de notre chiffre d'affaires. Cette façon de travailler a ses inconvénients car elle rend le

recrutement des agents plus difficile et mécontente parfois certains de nos collaborateurs qui n'ont pas toujours présent à l'esprit l'exemple de certaines sociétés, dont la ruine est imputable aux nombreuses polices acceptées par elles à des tarifs insuffisants.

Nous avons constitué un portefeuille d'assurances solide, bien divisé, et dont les résultats permettront de rémunérer les capitaux engagés dans une proportion qui, nous l'espérons du moins, ira en augmentant chaque année. Nous avons notamment la ferme conviction que, grâce aux efforts de tous ceux qui participent à un titre quelconque, à la marche des affaires sociales, les comptes de l'exercice en cours donneront . des résultats au moins aussi satisfaisants que ceux qui vous sont soumis aujourd'hui et que nous vous demandons de bien vouloir approuver.

### Compte des profits et pertes de l'exercice 1930

DÉBIT	
Report des réserves incombant aux réassureurs au 31 décembre 1929	654.627
Annulations en cours d'exercice	977.661
Droits de timbre, d'enregistrement et taxes sur quittances de primes	1.052.446
Frais généraux et commissions	4.488.697
Impôts, Contributions et frais d'entretien des immeubles	267.512
Primes cédées en réassurance	865.824
Sinistres payés	3.201.966
Amortissement sur mobilier	66.930
Moins-value du, portefeuille au 31 décembre	420.556
Réserves et Provisions au 31 décembre 1930	
Pour risques en cours	2.303.570
Pour sinistres à régler	2.190.502
Pour commissions et frais dus sur quittances arriérées	1.010.959
Pour quittances arriérées, irrécouvrables	1.380.848
Pour perte sur valeurs mobilières	410.000
Pour constitution de cautionnement (loi de 1898)	313,72
Pour impôts et taxés dus au Trésor sur quittances de primes	280.000
Pour contributions et impôts	86.229
Pour créances douteuses	90.000
Pour divers	371.661
Solde créditeur	768.102
	21.201.810
CRÉDIT	
Report du solde au 31 décembre 1929	1.293
Report des Réserves et Provisions au 31 décembre 1929	
Pour risques en cours	2.285.627
Pour sinistres à régler	2.975.434
Pour Commissions et frais dus sur quittances arriérées	926.215
Pour quittances arriérées irrécouvrables	1.263.297
Pour pertes sur valeurs mobilières	700.000
Pour impôts et taxes dus au Trésor sur quittances de primes	270.000
Pour contributions et impôts	146.907
Pour créances douteuses	90.000
Pour divers	815.127
Primes de l'exercice :	
a) donnant lieu à Réserve pour risques en cours	6.977.560
b) ne donnant pas, lieu à réserve pour risques en cours	2.453.397
Commissions payées par les Réassureurs	293.507
Part des Réassureurs dans les sinistres payés	361.238
Récupération sur Sinistres maritimes	753.949
Intérêts, agios et divers	132.457
Part des réassureurs dans les Réserves pour risques en cours	271.302

Part des réassureurs dans les Réserves pour Sinistres à régler	484.499
	<u>21.201.810</u>

### Bilan au 31 décembre 1930

ACTIF	
Réalisable	
Actionnaires	663.288
Immeubles (dont 4.025.526 affectés aux Réserves pour Risques en cours	4.333.443
Prêt consenti sur hypothèque de 1er rang	1.000.000
Titres et valeurs en portefeuille	3.563.411
Quittances émises et restant à encaisser de l'exercice en cours	1.681.207
Quittances émises et restant à encaisser des exercices antérieurs	3.205.012
Effets à recevoir	59.875
Disponible	
Espèces en caisse et en banques (dont 238.107 affectées aux Réserves	1.501.591
Soldes en caisse dans les agences	569.308
Débiteurs divers	
Dû par les Réassureurs pour Risques en cours et sinistres à régler	755.801
En dépôt chez les Compagnies cédantes	198.025
Dû par divers	2.280.644
Immobilisé :	
Mobilier et matériel au siège social et dans les succursales	265.648
Dépôts divers	35.590
Commissions escomptées de 1926% 1930	1.664.677
	<u>21.777.522</u>
PASSIF	
Envers la société elle-même :	
Capital	10.000.000
Réserve légale	72.558
Envers les Tiers :	
Dû aux Réassureurs (Dépôts en compte)	769.437
Hypothèque . du Crédit foncier qui grevait l'immeuble de la rue Chaptal	307.917
Créditeurs divers	1.422.017
Réserves et Provisions au 31 décembre 1930 :	
Pour risques en cours	2.303.570
Pour sinistres à régler	2.190.502
Pour commissions et frais dus sur quittances arriérées	1.010.959
Pour quittances arriérées irrécouvrables	1.380.848
Pour perte sur valeurs mobilières	410.000
Pour constitution de Cautionnement (Loi de 1898)	313.720
Pour impôts et taxes dus au Trésor sur quittances de primes	280.000
Pour contributions et impôts	86.229
Pour créances douteuses.	90.000
Pour divers	371.661
Solde, créateur du compte de Profits et pertes	768.102
	<u>21.777.522</u>
RÉPARTITION :	
Réserve pour impôts sur bénéfices commerciaux	15.3312
Réserve légale	15.3312
Dividende : 5 %	459.937
Report à nouveau	1.538

### LE RECOURS

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES  
Capital : 10.000.000 de francs

Siège social : 26, rue Chaptal, Paris  
(*Le Droit*, 15 janvier 1932)

#### MODIFICATIONS AUX STATUTS

.....  
Le conseil d'administration serait, dorénavant, composé comme suit :  
MM. PATISSIER-BARDOUX, ancien avocat à la Cour de Cassation, 37, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles ;  
Eugène-Roger DESMOINEAUX, industriel, 4, avenue Péterhof, à Paris ;  
André COLANERI, avocat, rue de Lille, 51, à Paris ;  
Paul GUILLARD, avocat, rue Gustave-Flaubert, 102, Le Havre ;  
Francisque REYBILLET, directeur d'assurances, 23, rue Centrale, à Lyon ;  
Jean DUPONT, industriel, 5, rue Robert-Estienne, à Paris ;  
Maurice CARLIER, directeur d'assurances, 26, rue Chaptal, à Paris ;  
Louis KANNAPELL <sup>14</sup>, ingénieur, 80, rue Gravel, à Levallois-Perret (Seine) ;  
René BUFFET, directeur d'entreprises coloniales, 1 *bis*, rue Franklin, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) ;  
Yves LE SCOUR, docteur en médecine, 4, square Claude-Debussy, à Paris ;  
René ROUX <sup>15</sup>, associé d'agent de change, 13, rue La-Fayette, à Paris ;  
Alphonse FOUGÈRES, docteur en médecine, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris ;  
Auguste JACQUET, publiciste, 86, avenue de Vil tiers, à Paris ;  
René GATINEAU, architecte, rue Dautancourt, 23, à Paris.  
Expéditions des actes et copies des délibérations sus-énoncées ont été déposées au greffe du tribunal de commerce, le onze janvier mil neuf cent trente-deux, et au greffe de la justice de paix du deuxième arrondissement, le onze janvier mil neuf cent trente-deux.

Le conseil d'administration.

---

#### LE RECOURS (*L'Argus*, 2 juillet 1933)

Le Recours. — Cette Compagnie, qui a déjà derrière elle 22 années d'existence, a tenu son assemblée annuelle le 13 mai.

Son directeur, M. Maurice Carlier, a pu, grâce à sa prudence et à ses qualités professionnelles, faire face avec assez de bonheur à la crise qui fut en 1932 particulièrement aiguë.

Toutes les entreprises d'assurances, non seulement de France, mais même de l'étranger, ont, en effet, rencontré des difficultés d'une acuité toute particulière, par suite de l'aggravation du chômage, des faillites, etc., entraînant l'annulation d'un chiffre de primes absolument inusité et qui n'avait jamais été atteint précédemment.

D'autre part, nombreux sont les commerçants qui ont réduit leurs assurances ou diminué l'importance de leurs stocks, ce qui a entraîné forcément une diminution des primes.

Et cependant, malgré ces circonstances, non seulement la Compagnie a maintenu son chiffre de primes, mais elle l'a même légèrement augmenté.

---

<sup>14</sup> Louis Kannapell (Paris VI<sup>e</sup>, 24 février 1881-Levallois-Perret, 22 déc. 1962) : chimiste. Déjà rencontré à la Banque de l'Union du crédit et sa suite, l'Union immobilière africaine. *Le Matin* du 18 avril 1938 mentionne un cambriolage chez M. Kannapell, directeur d'une compagnie d'assurances, 16, avenue Bosquet, Paris.

<sup>15</sup> René Roux : également administrateur des Grands Travaux africains, à Conakry.

Cette situation ne l'a pas empêchée de procéder aux amortissements et à la constitution de réserves et provisions très largement suffisantes pour assurer l'avenir de la Société.

Du reste, le portefeuille de la Compagnie est solide et bien divisé.

Les primes de l'exercice sur souscriptions directes se sont élevées à 9.559.729,66 en augmentation de 64-851,94 sur l'exercice précédent.

A noter que la réserve légale de 382.295 fr. ; la réserve pour constitution de cautionnement (loi de. 1898), de 290.315 fr. et-là réserve provenant de prime d'émission, donnent un total de 1.464.110 fr.

---

Risque de Responsabilité civile Automobile. — Les grosses condamnations  
(*L'Argus*, 21 octobre 1934)

Le Recours nous écrit :

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Cour de Douai, par arrêt rendu le 13 courant, a condamné un de nos assurés à payer à la victime d'un accident causé par lui la somme de Fr. 323.962,20 (assuré du Recours Hénot, victime Poly).

Il s'agit d'un accident qui devait, à notre avis, donner lieu à partage de responsabilité, mais l'adversaire de notre assuré ayant dû, comme conséquence de son accident, subir l'amputation du bras gauche, la Cour de Douai, confirmant la jurisprudence de ces dernières années, a entendu que réparation soit faite du dommage subi par la victime.

Nous vous faisons la communication ci-dessus pour vous permettre de signaler à vos lecteurs cet important sinistre qui ne fait que renforcer la thèse que vous avez toujours soutenue dans votre honorable journal.

Nous vous prions d'agréer, etc.

L'administrateur-directeur,  
Carlier.

---

LE RECOURS  
(*L'Argus*, 20 janvier 1935)

Après avoir consacré à cette Compagnie une activité débordante et lui avoir donné parmi ses concurrentes une-place des plus honorables, M. Maurice Carlier s'est résigné à prendre un repos bien mérité et rendu quelque peu obligatoire par la nécessité d'aller très prochainement résider dans le Midi pour parfaire la santé délicate de deux de ses enfants.

M. Maurice Carlier a donc demandé à son conseil d'administration de le décharger de ses fonctions de directeur général et de les confier à son fils, M. René Carlier, qui est son collaborateur depuis près de neuf ans et qui a dirigé pendant deux ans la succursale belge du Recours.

Le Recours restera donc entre des mains expérimentées, d'autant plus que le jeune et nouveau directeur général conservera la précieuse et très dévouée collaboration des deux fidèles sous-directeurs, MM. Henri Mercier et Fernand Louis.

Il n'est pas dit que M. Maurice Carlier ne fera pas sentir encore son heureuse, influence sur les destinées d'une Compagnie dans laquelle il conserve d'importants intérêts.

---

LE RECOURS  
(Archives commerciales de la France, 6 mars 1936)

PARIS. — Modification. — Soc. LE RECOURS-ACCIDENTS, devient « CONTENTIEUX DE L'OUEST ». — Siège transféré 94, rue Saint-Lazare. — *Gazette du Palais*.

---

LE RECOURS  
(L'Argus, 25 octobre 1936)

Le Recours. — Les actionnaires sont avisés qu'une assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 3 octobre, n'a pas réuni le quorum pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1° Rapport du conseil d'administration ;
- 2° Examen des mesures à prendre concernant l'assurance automobile ;
- 3° Réduction et augmentation éventuelles du capital social ;
- 4° Questions diverses.

Eh conséquence, les actionnaires sont convoqués en seconde assemblée générale extraordinaire pour le 7 novembre 1936, à 14 h. 30, au siège social, 26, rue Chaptal, à Paris, avec le même ordre du jour.

---

Publicité  
Le Recours  
Siège social (en son Immeuble)  
26, rue Chaptal, PARIS (9<sup>e</sup>)  
(L'Argus, 20 décembre 1936)

Entreprise privée régie par la loi du 9 avril. 1898  
en ce qui concerne les assurances contre les accidents du travail  
INCENDIE, ACCIDENTS GRÊLE, BÉTAIL VALEUR VÉNALE DES FONDS DE COMMERCE  
DÉFENSE ET RECOURS CONTRE LES TIERS  
Capital social : 12.000.000 de francs entièrement versés

---

☞ 35.087  
Etude de M<sup>e</sup> Robert LETULLE  
notaire à Paris, 12, rue d'Anjou

---

Adjudication  
(Archives commerciales de la France, 29 janvier, 3 et 5 février 1937)

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine le 28 janvier 1930, entre :

I. — Madame Marguerite-Marie Clémentine APPERT, épouse de monsieur Émile-Pierre-Ulysse FERON, industriel, avec lequel elle demeure à Flers-de-l'Orne (Orne), 57. rue de la Gare.

Monsieur l'abbé Robert-Émile-Firmin APPERT, professeur à l'institution Sainte-Marie, à Caen (Calvados), demeurant en cette ville, 24, rue de l'Oratoire.

Monsieur Daniel-Alexandre-Ferdinand FOUCAULT, administrateur de sociétés, demeurant à Flers-de-l'Orne, 41, rue du Calvados.

Monsieur André FRÉMONT, industriel, demeurant à Condé-sur-Noireau (Calvados).  
route de Tinchebray,

Ensemble, d'une part,

II. — Monsieur CARLIER, demeurant à Paris, rue Chaptal, n° 26.

Monsieur GUILLARD, demeurant au Havre (Seine-Inférieure), rue Gustave-Flaubert, n° 102,

Ensemble, d'autre part.

III. — La Société anonyme d'assurances et de réassurances « LE RECOURS », dont le siège est à Paris, rue Chaptal, n° 20,

De dernière part.

Il sera, le mercredi 17 février 1937, à 14 h. 30, à Paris, 12, rue d'Anjou, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Robert LETULLE, notaire, procédé à la vente par adjudication de :  
1.400 actions

de 333 fr. 35 chacune au porteur de la Société anonyme d'assurances et de réassurances

#### LE RECOURS

au capital de 10.000.500 francs, dont le siège est à Paris, rue Chaptal, n° 26.

Lesdites actions portant les numéros 1.129 à 2.55, 2.689 à 2.701 et le coupon numéro 4 attaché seront adjudgées en quatorze lots de cent actions chacun.

Mise à prix : 10 francs par action, soit 1.000 francs pour chaque lot.

Consignation pour enchérir : 10.000 francs.

Enchères de 100 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Robert LETULLE, notaire, rédacteur du cahier des charges.

---

#### MARIAGE

(*Le Jour*, 31 juillet 1937)

(*Le Figaro*, 1<sup>er</sup> août 1937)

En l'église de Yerres (Seine-et-Oise), vient d'être célébré le mariage de Mlle Geneviève Menant, fille de M. Louis Menant\*, directeur général des Compagnies d'assurances « Le Secours », avec M. René Carlier, fils de M. Maurice Carlier, directeur de compagnies.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Émile Merle ; pour le marié, M. André Colaneri, avocat.

---

#### LE RECOURS

**Maurice LE GALLEN** (1873-1955), président

Ancien résident supérieur au Cambodge et au Tonkin, puis gouverneur de la Cochinchine.

Reconverti dans les affaires.

Administrateur (1932), président(1936-1938), puis président d'honneur de la Banque franco-chinoise.

Président de la Vigilance (Vie) et de la Vigilance (Incendie-Accidents) (juin 1933)

et de l'Alliance française (Capitalisation)(juillet 1933).

Société anonyme d'assurances et de rassurantes.

R. C. Seine n° 31033.

(BALO, 28 février 1938)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française (les actes constitutifs ont été déposés chez M<sup>e</sup> Montaudon, notaire à Reims (Marne), M<sup>e</sup> de La Marnière, notaire au Raincy (Seine-et-Oise), et M<sup>e</sup> Charrier, notaire à Melun (Seine-et-Marne).

Siège social. — 26, rue Chaptal, à Paris.

Objet. — Toutes opérations d'assurances, de rassurantes et de assurances, quelles qu'elles soient. La société peut étendre ses opérations à la France, aux colonies et à l'étranger.

Durée. — 60 années à compter du 19 juin 1911.

Capital. — 10.000.500 fr., divisé en 30.000 actions de fr. 333,35 chacune, toutes de numéraire. Capital non libéré au 31 décembre 1936 : fr. 2.201.510,20. (Une assemblée générale extraordinaire du 10 février 1938 a décidé la réduction du capital à 6 millions de francs, sous la condition suspensive d'une augmentation de 1 millions de francs pour reporter le capital à 10 millions de francs.)

Obligations. — Parts bénéficiaires. — Apports. — Néant.

Assemblée générale. — L'assemblée générale annuelle se tient avant la fin du premier semestre. Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont faites, quinze jours au moins à l'avance, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales. Le lieu de la réunion est dans l'avis de convocation.

Rémunération des administrateurs — L'assemblée générale fixe l'indemnité forfaitaire ou proportionnelle du conseil d'administration qui la répartit lui-même entre les administrateurs. Cette indemnité, une fois fixée., reste valable jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale. Les administrateurs ont droit également à des frais de déplacement à fixer par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices. — L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé successivement :

a) 20 % à la réserve légale, ce prélèvement étant ramené à 5 % lorsque la réserve aura atteint le cinquième du capital social et cessant d'être obligatoire, mais pouvant être continué lorsque ladite réserve aura atteint la moitié du capital social ;

b) Une somme suffisante pour paver un dividende de 6 % sur le montant libéré des actions de capital.

Sur le solde, il sera reparti :

a) 60 % aux actions de capital ;

b) 15 % au conseil d'administration ;

c) 25 % qui seront répartis par l'assemble générale annuelle, comme bon lui semblera.

Émission d'actions. — En vue de l'émission et éventuellement de la cotation en Bourse de 20.000 actions nouvelles, il a été publié dans le journal *Le Droit et les affaires* du 23 février-1938 un avis aux actionnaires concernant l'exercice de leur droit de souscription préférentiel et ainsi conçu :

« Les actionnaires de la société Le Recours, société anonyme d'assurances au capital de 10 000 500 fr., réduit, sous condition suspensive à 6 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 26, rue Chaptal, sont informés que le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 février 1938, a, dans sa séance du 14 février 1938, fixe les modalités de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée susvisée et consistant dans l'émission contre espèces et au pair de 20.000 actions ordinaires nouvelles de 200 fr. chacune, à libérer du premier quart à la souscription et entièrement assimilées aux actions préexistantes avec jouissance du jour de la réalisation définitive de celle augmentation de capital.

« Conformément aux dispositions du décret-loi du 8 août 1935, les actionnaires ont un droit de préférence irréductible à la souscription des actions nouvelles et ce dans la proportion de deux actions nouvelles pour trois anciennes ; celles des actions nouvelles restées disponibles d'après l'exercice ou droit de préférence à titre irréductible, seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel et ce proportionnellement à leur part dans le capital actuel et dans la limite de leur demande ; la répartition en sera faite par le conseil d'administration.

Si l'exercice du droit de préférence à titre irréductible et réductible n'absorbe pas la totalité des actions nouvelles, le conseil d'administration fera souscrire le solde par qui bon lui semblera.

Le droit de souscription des propriétaires d'actions au porteur sera exercé au moyen de la remise du coupon n° 4.

Le délai de 18 jours accordé-pour souscrire court à compter de ce jour 23 février 1938 et expirera en conséquence le 13 mars 1938.

Les souscriptions seront reçues au siège de la société. »

Émission d'obligations. — Aux termes d'une décision, en date du 9 février 1938, le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par les statuts de la société, a décidé la création de 5.000 obligations de 1.000 fr. chacune, garanties par l'ensemble de l'actif social, émises à 950 fr., remboursables au pair le 15 novembre 1957, avec faculté de remboursement anticipé à la volonté de la société et au prix d'émission majoré d'autant de fois fr. 2,50 qu'il y aura d'années entières courues depuis le 15 novembre 1937 jusqu'à la date du remboursement, et productives d'un intérêt fixe annuel de 50 fr. payable semestriellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année, avec bonus supplémentaire annuel variable, inclus dans les charges sociales, et fixé d'après les résultats de l'exercice par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration.

Objet de l'insertion. — La présente insolions est faite en vue de l'émission des 20.000 actions et des 5.000 obligations suivisses, ainsi que de la négociation de la cotation éventuelles en Bourse de ces titres.

Bilan au 31 décembre 1936

ACTIF	
-------	--

Actionnaires	2.201.510 20
Immeubles (dont 2.424.026 fr. 47 affectes aux réserves pour risques en cours et sinistres à régler)	4.176.300 48
Prêt consenti sur hypothèque de premier rang	1.000.000 00
Titres et valeurs en portefeuille :	
1° Rente française et valeurs bénéficiant de la garantie de l'État français :	
a) Affectées au cautionnement accidents du travail :	264.610 00
b) Affectées au cautionnement automobile :	654.827 00
c) Affectées aux réserves mathématiques accidents du travail :	342.183 33
d) Affectées aux sinistres à régler :	165.410 00
	1.427.030 33
2° Valeurs autorisées par l'assemblée générale :	1.027.025 00
2.454.055 33	
Quittances émises et restant à encaisser de l'exercice en cours	1.307.870 43
Quittances émises et restant à encaisser de l'exercice précédent	949.476 34
Impôts et taxes avancés au Trésor sur quittances des exercices antérieurs	91.220 92
Effets à recevoir	103.000 00
Espèces en caisse et en banque	822.979 14
Soldes en caisse dans les agences	473.608 33
Dû par les réassures pour risques en cours et sinistres à régler	789.957 87
En dépôt chez les compagnies cédantes	3.211 12
Dû par divers	1.024.588 81
Mobilier et matériel au siège social et dans les succursales	238.817 85
Dépôts divers	28.431 32
Commissions escomptées	778.803 43
Valeurs mobilières déposées par les réassures pour la garantie des sinistres	424.650 00
Emprunt pour constitution du cautionnement automobile	202.590 00
	17.071.069 57
PASSIF	
Capital	10.000.500 00
Dû aux réassures (dépôts en compte)	313.132 99
Hypothèque du Crédit foncier qui grevait l'immeuble de la rue Chaptal au jour de l'acquisition	271.929 38
Créditeurs divers	214.941 26
Provisions au 31 décembre 1936	4.921.801 67
Réserves au 31 décembre 1936 (pour cautionnements)	720.000 00
Valeurs mobilières déposées par les réassures	424.650 00
Emprunt pour constitution du cautionnement automobile	202.590 00
Solde créditeur du compte de P. et P.	1.524 27
	17.071.069 57

Les fonds de la société ont été effectivement placés en conformité de l'article 57 un décret du 8 mars 1922.

Certifié conforme :

Le président du conseil d'administration,  
MAURICE LE GALLEN,  
2, avenue des Ternes, à Paris.

14 mai 1938

(Archives commerciales de la France, 20 mai 1938)

PARIS. — Modification. — Le RECOURS, 26, rue Chaptal. — Siège transféré 5, rue Saint-Georges. — *Loi*.

Sociétés étrangères

(*JORF*, 5 août 1938)

L'Égide, de Bruxelles, repr. par M. Carlier, 25, rue Chaptal

---

OFFRES D'EMPLOIS  
(*Le Matin*, 19 novembre 1940)

Secrétaire pour contentieux connaissant parfaitement allemand, est demandé. Ecrire CARLIER, 26, rue Chaptal, Paris.

---

Ministère de l'économie nationale et des finances.

---

Avis relatifs au transfert de portefeuilles de contrats de sociétés d'assurances.  
(*JOEF*, 27 mars 1942)

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'État sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, le ministre secrétaire d'État à l'économie nationale et aux finances a été saisi d'une demande de transfert avec ses droits et obligations, du portefeuille des contrats souscrits en France et en Algérie de la société anonyme belge d'assurances et de réassurances L'Égide, dont le siège social est à Bruxelles, 57, rue de la Régence, et le siège spécial pour la France et l'Algérie, 26, rue Chaptal, à Paris, à la compagnie anonyme d'assurances et de réassurances contre les accidents, l'incendie, le vol et les risques agricoles Le Recours, ayant son siège à Paris, 5, rue Saint-Georges.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, soit sous pli recommandé, au ministère de l'économie nationale et des finances (direction des assurances, 3<sup>e</sup> bureau), 2, rue de Montalembert, à Paris (7<sup>e</sup>), pour les personnes résidant en zone occupée, et au ministère de l'économie nationale et des finances (délégation de la direction des assurances), à Vichy, pour les personnes résidant en zone non occupée, soit sous pli déposé contre récépissé, à l'une des deux adresses sus-indiquées.

---

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'État sur les entreprises d'assurances -de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances a été saisi d'une demande de transfert avec ses droits et obligations, du portefeuille des contrats souscrits en France et en Algérie de la société anonyme belge d'assurances et de réassurances L'Urbaine de Bruxelles, dont le siège social est à Bruxelles, 57, rue de la Régence, et le siège spécial pour la France et l'Algérie, 26, rue Chaptal, à Paris, à la compagnie anonyme d'assurances et de réassurances contre les accidents, l'incendie, le vol et les risques agricoles Le Recours, ayant son siège à Paris, 5, rue Saint-Georges.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, soit sous pli recommandé, au ministère de l'économie nationale et des finances (direction des assurances, 3<sup>e</sup> bureau), 2, rue de Montalembert, à Paris (7<sup>e</sup>), pour les personnes résidant en zone occupée, et au ministère de l'économie nationale et des finances (délégation de la direction des assurances), à Vichy, pour les personnes résidant en zone non occupée, soit sous pli déposé contre récépissé, à l'une des deux adresses sus-indiquées.

---

## ABSORPTION DU RECOURS PAR LA VIGILANCE

AVIS AUX OBLIGATAIRES  
(*La Loi*, 2 mai 1942)

Les propriétaires des obligations émises en 1935 par LA VIGILANCE, société anonyme d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938, au capital de 2.000.000 de francs (1/4 versé), sont convoqués, à la requête du conseil d'administration de la société, en assemblée générale (première assemblée), pour le vendredi 15 mai 1942, à 11 heures, au siège social, 5, rue Saint-Georges, à Paris, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Approbation de l'absorption par voie d'apport-fusion de LA VIGILANCE, Société anonyme d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, 5, rue Saint-Georges, à Paris, par la Compagnie d'assurances et de réassurances précédemment dénommée LE RECOURS et devenue LA VIGILANCE, Société anonyme d'assurances et de réassurances, 5, rue Saint-Georges, à Paris ;

2<sup>o</sup> Substitution pure et simple de la société absorbante à la société absorbée vis-à-vis des obligataires de LA VIGILANCE, Société anonyme d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, avec maintien intégral des droits de ces obligataires ;

3<sup>o</sup> Questions diverses.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les propriétaires d'obligations devront, un jour au moins avant la réunion, déposer au siège de la Société, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans une banque ou dans un établissement de crédit, soit le coupon 6 daté du 15 octobre 1942.

Il sera alloué un jeton de présence de 5 francs par obligation présente ou représentée, si l'assemblée peut valablement délibérer.

La présente insertion est faite en conformité de l'ordonnance rendue le 22 avril 1942, en exécution de l'article 14 du décret-loi du 29 octobre 1935, par monsieur le président du tribunal civil de la Seine.

Le conseil d'administration.

Les propriétaires des obligations émises en 1937 par LA VIGILANCE, société anonyme d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938, au capital de 2.099.099 de francs (1/4 versé), sont convoqués, à la requête du conseil d'administration de la Société, en assemblée générale (première assemblée), pour le vendredi 15 mai 1942, à 11 h. 30, au

siège social, 5, rue Saint-Georges, à Paris, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Approbation de l'absorption par voie d'apport-fusion de LA VIGILANCE, société anonyme d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, 5, rue Saint-Georges, à Paris, par la Compagnie d'assurances et de réassurances précédemment dénommée LE RECOURS, et devenue LA VIGILANCE, société anonyme d'assurances et de réassurances, 5, rue Saint-Georges, à Paris ;

2° Substitution pure et simple de la société absorbante à la société absorbée vis-à-vis des obligataires de LA VIGILANCE, société anonyme d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, avec maintien intégral des droits de ces obligataires ;

3° Questions diverses.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les propriétaires d'obligations devront, un jour au moins avant la réunion, déposer au sein de la société, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans une banque ou dans un établissement de crédit, soit le coupon E daté du 15 octobre 1942.

Il sera alloué un jeton de présence de 5 francs par obligation présente ou représentée, si l'assemblée peut valablement délibérer.

La présente insertion est faite en conformité de l'ordonnance rendue le 22 avril 1942. en exécution de l'article 14 du décret-loi du 39 octobre 1935, par monsieur le président du tribunal civil de la Seine.

Le conseil d'administration.

---